

**Article à faire paraître
dans les Bulletins Municipaux et sur les sites Internet (CCPLD+ communes)**



La Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas s'est lancée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui, début 2020, couvrira l'ensemble des 22 communes du territoire et dotera la Communauté d'un document d'urbanisme unique.

Le PLUi, une fois entré en vigueur, se substituera ainsi aux documents d'urbanisme existants à l'échelle communale (plan local d'urbanisme, plan d'occupation des sols, carte communale).

Quel projet de développement pour notre territoire ?

Le PLUi a été imaginé comme un outil au service de l'aménagement durable et du développement équilibré de l'ensemble de notre territoire. Son objectif est de traduire un projet de territoire et des ambitions que portera collectivement le Pays de Landerneau-Daoulas à l'échelle des 20 prochaines années.

Dans le cadre de la démarche de concertation menée depuis 2016, 3 nouvelles réunions publiques sont organisées afin de partager, avec les habitants et les acteurs, du territoire du Pays de Landerneau-Daoulas les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le PADD est la clef de voûte du PLUi. Expression du projet politique porté par les élus, il présente les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire. C'est à partir du PADD que seront élaborées les pièces réglementaires (zonage, règlement...) qui guideront, au quotidien, les projets économiques, d'habitat, de déplacements, de valorisation de l'environnement,...

Nous vous donnons rendez-vous lors de 3 réunions publiques ouvertes à tous :

- ❖ le **lundi 19 juin 2017**, à 20h, à la salle polyvalente de **La Forest- Landerneau**
- ❖ le **mercredi 21 juin 2017**, à 20h, à la salle Bellevue de **Tréflévénez**
- ❖ le **jeudi 29 juin 2017**, à 20h, salle polyvalente de **Saint-Urbain**



Pour rappel, il vous est possible également de formuler des observations, des questions et des contributions, par courrier ou par courriel, à votre commune qui reste un interlocuteur privilégié mais aussi à la CCPLD :

- par courrier, à l'attention de M. Le Président - Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas - Maison des Services Publics, 59 Rue de Brest, 29800 Landerneau précisant l'intitulé PLUi dans l'objet du courrier ;
- par courriel à l'attention de M. le Président - plui@ccpld.bzh en précisant l'intitulé PLUi dans l'objet du courriel.

Pour en savoir plus sur le projet du PLUi : <http://www.pays-landerneau-daoulas.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/>



Plan Local d'Urbanisme intercommunal



PARTICIPEZ à l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas



Le PLUi : quel projet de développement pour notre territoire ?

Le PLUi a été imaginé comme un outil au service de l'aménagement durable et du développement équilibré de l'ensemble du territoire. Expression du projet politique porté par les élus, son objectif est de traduire un projet de territoire et des ambitions que portera collectivement le Pays de Landerneau-Daoulas à l'échelle des 20 prochaines années.

C'est à partir du PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables que seront élaborées les pièces réglementaires (zonage, règlement...) qui guideront, au quotidien, les projets économiques, d'habitat, de déplacements, de valorisation de l'environnement,...



Des réunions publiques ouvertes à tous

Afin de partager les orientations générales du PADD construites par les élus du territoire, ces réunions se dérouleront en 2 temps : une **présentation synthétique de chaque axe du PADD et des orientations qui les composent**, suivie d'un temps d'échanges et de discussions autour des sujets présentés.

Lundi 19 juin 2017
20h, à la salle polyvalente
de **La Forest-Landerneau**

Mercredi 21 juin 2017
20h, à la salle Bellevue
de **Tréflévénez**

Jeudi 29 juin 2017
20h, à la salle polyvalente
de **Saint-Urbain**